

Echauffement d'une minute

Jusqu'à récemment, lorsqu'ils étaient financés par des fonds publics, l'éducation et l'accueil des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de la scolarité obligatoire relevaient de décisions locales. Sans en avoir l'obligation, beaucoup de collectivités locales proposaient des écoles et des classes maternelles pour les enfants de plus de trois ans et admettaient les enfants en primaire dès quatre ans. Cette éducation préscolaire n'était pas homogène dans les Etats membres. Par ailleurs, certains enfants fréquentaient des écoles maternelles privées, et donc payantes.

165 syllabes en français (148 syllabes en anglais)

Début du concours

Beaucoup plus d'enfants fréquentaient les haltes-garderies qui, grâce au soutien de bénévoles et de la communauté, pratiquaient des tarifs abordables. L'accueil à temps plein, là où il existait, était surtout assuré par le privé et payé par les parents. Depuis peu la loi oblige les collectivités locales à assurer une éducation préscolaire. Cette mesure vise à augmenter la capacité d'accueil des enfants et à rendre ce service plus accessible et moins onéreux. Un droit à une éducation préscolaire à temps partiel financée par les parents (1)

Les Etats membres ont été institués pour tous les enfants de quatre ans, puis étendu aux enfants de trois ans. Cela garantissait que le secteur public ainsi que les secteurs associatif et privé bénéficiant de financements poursuivaient les mêmes objectifs éducatifs. Les parents qui travaillent pouvaient désormais scolariser gratuitement et précocement leurs enfants, et éventuellement compléter ce service avec des heures payantes. Désormais obligatoire, le nouveau cadre d'apprentissage et d'accueil précoces concilie les impératifs d'apprentissage, de développement et de bien-être indépendamment du type, de la taille (2)

le ou du financement de la structure. C'est un dispositif unique pour répondre aux besoins de la naissance jusqu'à l'âge de cinq-six ans. La frontière entre l'éducation et l'accueil des enfants s'efface. L'avenir de l'Europe reposera sur une croissance intelligente, durable et n'excluant personne, ce qui passe impérativement par une amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation de l'Union européenne. Ainsi, l'éducation et l'accueil précoces des enfants forment le socle d'un apprentissage à vie réussi. Ils affectent aussi l'intégration sociale, le développement personnel et l'employabilité future. Complétant le (3)

rôle central de la famille, l'éducation des très jeunes enfants a un impact profond et durable que des mesures prises plus tard ne permettent pas d'égaliser. Tout apprentissage ultérieur s'appuie ▼ sur les expériences les plus précoces des enfants. Si des bases solides sont jetées très tôt, l'apprentissage sera par la suite plus efficace et plus susceptible de se poursuivre toute la ▼ vie. Une telle approche réduit le risque de déscolarisation et renforce l'équité au plan des résultats éducatifs. Elle réduit les coûts pour la société en termes de talents perdus et ▼ de dépenses publiques consacrées aux systèmes sociaux, de santé et même judiciaires. Cette politique souligne que nous devons donner à tous nos jeunes les mêmes chances **de développer** ■(4)

leurs talents, autant que faire se peut. L'éducation de nos plus jeunes citoyens a le potentiel d'offrir à la jeunesse tout entière un bon départ dans le monde de demain. Nous pouvons briser le cycle qui transmet les i▼négalités d'une génération à la suivante. Une éducation précoce de qualité procure des avantages sociaux mais aussi économiques. L'éducation et l'accueil précoces des enfants ont un rôle ▼ crucial à jouer pour jeter les bases qui permettront d'améliorer les talents des futurs citoyens de l'Union européenne. Elles nous permettront de relever le défi à moyen et à long termes. Une main- d'œuvre plus qualifiée ▼ sera capable de contribuer aux évolutions technologique et de s'y adapter. Il est clair que bénéficier d'une éducation et d'un accueil précoces de qualité permet d'obtenir **de bien meilleurs ré**■(5)

sultats aux tests internationaux sur les acquis de base, donnant une ou deux années d'avance. L'accès à un accueil fiable renforce l'employabilité des parents qui peuvent mieux concilier responsabilités familiales et

professionnelles. L'éducation des enfants de trois ans facilite leur parcours éducatif futur mais aussi leur intégration dans la société. Elle génère du bien-être et contribue à l'employabilité de ces enfants devenus adultes. Cette éducation est aussi particulièrement bénéfique aux populations défavorisées, notamment aux migrants. Elle peut prévenir les dysfonctionnements familiaux et aider à faire sortir les enfants de la pauvreté pour que chacun ait les moyens de réaliser son potentiel. L'Union européenne pourra alors atteindre deux de ses objectifs majeurs, à savoir réduire le nombre de jeunes déscolarisés trop tôt et éviter la pauvreté (6)

et l'exclusion sociale à 20 millions de personnes au moins. Jusqu'ici, la plupart des actions au niveau de l'Union européenne visaient l'augmentation du nombre de places dans les structures d'accueil de la petite enfance pour permettre à plus de parents, surtout aux mères, de rejoindre le marché du travail. Les Etats membres se sont mis d'accord sur des modalités formelles d'accueil à temps plein d'au moins quatre-vingt-dix pourcent des enfants entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire, et d'au moins un tiers des enfants de moins de trois ans. Les progrès dans ce domaine sont variables suivant les Etats. Il reste un défi important à relever en lien avec l'extension de la couverture de l'éducation préscolaire. Une éducation précoce ne suffit pas. Encore faut-il qu'elle soit de qualité. Ces dernières années, les Etats membres ont exprimé leur souhait de coopérer plus étroitement au niveau de l'Union européenne sur les questions liées à l'amélioration de cette qualité. **Un apprenti** (7)

tissage précoce de qualité peut s'avérer très rentable à l'échelle du cycle d'apprentissage à vie, en particulier pour les populations défavorisées. Les Etats membres ont convenu une série de priorités pour la coopération en matière de politique scolaire. Il s'agit notamment d'assurer une éducation

préscolaire accessible et de qualité. Ces Etats ont adopté un cadre stratégique pour la coopération en matière d'éducation et de formation, qui inclut des objectifs ▼ pour promouvoir un accès équitable et renforcer la qualité de l'éducation préprimaire et du soutien des enseignants. Au vu de son rôle dans la réduction de la déscolarisation précoce et dans la promotion de l'inclusion sociale à l'apprentissage, l'é▼ducation des très jeunes enfants sera une priorité. L'Union européenne peut ajouter de la valeur à ce processus en facilitant les échanges de bonnes pratiques et en soutenant la recherche sur tous les aspects de l'impact de l'éducation précoce. ■(8)

1892 syllabes en français (1632 syllabes en anglais)